



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Classes moyennes
et du Tourisme

Classification luxembourgeoise du tourisme rural

Catalogue des critères

Rubriques

	Page
Extérieur	5
Intérieur	6
Service	15
Critères spécifiques gîte pour groupe	17
Critères spécifiques chambre d'hôte	18

Veillez trouver ci-après quelques indications pour faciliter la lecture du catalogue.

Un « M » dans une colonne signifie que le critère visé constitue une exigence minimale de la catégorie considérée.

« M2 » signifie que l'exigence minimale est de deux points, pour « M3 » elle est de trois points, etc.

Pour satisfaire au critère, tous les aménagements et équipements doivent être en bon état et en quantité adaptée à la capacité maximale.

Pour les critères reliés par une barre grise, n'indiquer qu'une seule possibilité. Ces points ne sont pas cumulables.

(*GG): ne s'applique pas au gîte pour groupe - voir critères spécifiques.

(*P) ce critère est hors forfait et peut être facturé par l'hébergeur.

Classification du tourisme rural :

- 1 épi : > 35 % des points et l'ensemble des exigences minimales ;
- 2 épis : > 50 % des points et l'ensemble des exigences minimales ;
- 3 épis : > 60 % des points et l'ensemble des exigences minimales ;
- 4 épis : > 70 % des points et l'ensemble des exigences minimales ;
- 5 épis : > 85 % des points et l'ensemble des exigences minimales.

Les hébergements ayant acquis le nombre de points requis pour une catégorie, mais ne satisfaisant pas à l'ensemble des exigences minimales, seront classés dans la première catégorie dont les exigences minimales sont intégralement remplies.

Luxembourg, le 4 octobre 2011

Domaine	N°	Critère	Points						Points atteints
---------	----	---------	--------	---	---	---	---	---	-----------------

I. Extérieur									
Situation / accessibilité	1	Absence de nuisances permanentes (par exemple route très fréquentée, voie ferrée, parking public, industries, etc.)	2						
	2	Espace libre autour du bâtiment (au moins de 3 côtés)	2						
	3	Accès indépendant	1						
Etat du bâtiment	4	Une place de stationnement par unité d'hébergement et au moins une place de stationnement pour 4 personnes	1	M	M	M	M	M	
	5	Eclairage extérieur	1	M	M	M	M	M	
	6	Utilisation d'énergies renouvelables	1						
	7	Double vitrage (toutes les fenêtres)	1						
	8	Isolation thermique des murs	1						
Aménagement extérieur / jardin	9	Terrasse / balcon / jardin privatif, meublé et adapté à la capacité maximale	1	M	M	M	M	M	
	10	Chaises longues pour 50 % des hôtes	2					M	
	11	Parasol	1						
	12	Marquise ou terrasse couverte	2						
	13	Fleurs aux fenêtres / décoration florale autour de la maison	2			M	M	M	
	14	Impression générale - apparence soignée	1-7	M2	M3	M4	M5	M6	

Domaine	N°	Critère	Points						Points atteints
---------	----	---------	--------	---	---	---	---	---	-----------------

Déchets	15	Tri des déchets accompagné d'une note explicative	1						
	16	Compostage	1						

II. Intérieur

Surface	17	Surface habitable > 8m2 par personne	1	M	M				
	18	Surface habitable > 10 m2 par personne	2			M	M		
	19	Surface habitable > 12 m2 par personne	3					M	
	20	Surface habitable > 15 m2 par personne	4						
	21	Surface habitable > 20 m2 par personne	5						
	22	Surface habitable > 25 m2 par personne	7						
	23	Surface habitable > 30 m2 par personne	8						
Etablissement d'hébergement	24	Propreté générale irréprochable	1	M	M	M	M	M	
	25	Matériel de nettoyage	1	M	M	M	M	M	
	26	Stockage approprié et sûr du matériel et des produits de nettoyage	1	M	M	M	M	M	
	27	Chauffage dans toutes les pièces habitables	1	M	M	M	M	M	
	28	Lumière du jour et fenêtres ouvrables dans chaque pièce habitable	1	M	M	M	M	M	
	29	Air conditionné dans les chambres	2						

Domaine	N°	Critère	Points						Points atteints
---------	----	---------	--------	---	---	---	---	---	-----------------

	30	Eclairage approprié dans toutes les pièces	1	M	M	M	M	M	
	31	Interrupteur à la porte d'entrée	1	M	M	M	M	M	
	32	Prise de courant disponible et accessible dans chaque pièce	1	M	M	M	M	M	
	33	Garde-robe, au moins 1 crochet par personne	1	M	M	M	M	M	
	34	Espace pour chaussures	1	M	M	M	M	M	
	35	Salle commune de séjour ou salle de jeu, meublée et adaptée à la capacité (peut aussi être la salle de petit-déjeuner pour chambre d'hôte)	1	M	M	M	M		
	36	Salle commune de séjour ou salle de jeu dans le bâtiment de logement, meublée et adaptée à la capacité	2					M	
	37	Machine à laver ou service blanchisserie	3			M	M	M	
	38	Installation permettant de sécher le linge	1	M	M	M	M	M	
	39	Sèche-linge électrique	1						
	40	Fer et planche à repasser	1			M	M	M	
	41	Miroir en dehors de la chambre à coucher et de la salle de bain (si cette dernière est séparée)	1		M	M	M	M	
	42	Coffre ou alternative de verrouillage	1						
	43	Absence de revêtement de sol en PVC ou tapis plein	2			M	M	M	
	44	Espace séjour et chambre à coucher séparés	5						

Domaine	N°	Critère	Points						Points atteints
---------	----	---------	--------	---	---	---	---	---	-----------------

	45	Les canapés-lit, lits escamotables et lits superposés sont exactement quantifiés et communiqués	1	M	M	M	M	M	
	46	Etablissement non-fumeur	2						
	47	Moustiquaires dans l'espace séjour et les chambres	1						
	48	Connexion Internet (p.ex. DSL, WLAN)	3				M	M	
	49	Détenteur du label Eurewelcome	2						
	50	Impression générale - apparence soignée	1-7	M2	M3	M4	M5	M6	
Cuisine (51-73 ne s'appliquent pas aux chambres d'hôte)	51	Réfrigérateur avec compartiment congélation	1	M	M	M	M	M	
	52	Deux plaques chauffantes et un four (*GG: ne s'applique pas au gîte pour groupe - voir critères spécifiques)	1	M	M	M			
	53	Quatre plaques chauffantes et un four (*GG)	2				M	M	
	54	Four supplémentaire ou four à micro-ondes	2				M	M	
	55	Evier avec égouttoir et surface de rangement	1	M	M	M	M	M	
	56	0,33 m2 plan de travail (*GG)	1	M	M	M	M	M	
	57	1 m2 plan de travail (*GG)	2						
	58	2 m2 plan de travail (*GG)	3						
	59	Hotte	1	M	M	M	M	M	

Domaine	N°	Critère	Points						Points atteints
---------	----	---------	--------	---	---	---	---	---	-----------------

	60	Poubelle couverte	1	M	M	M	M	M	
	61	Armoire ou étagère à vaisselle	1	M	M	M	M	M	
	62	Possibilité de rangement pour denrées alimentaires	1	M	M	M	M	M	
	63	Matériel de cuisine	1	M	M	M	M	M	
	64	Vaisselle, couverts, tasses et verres homogènes (au moins 2 sets par personne)	1	M	M	M	M	M	
	65	Machine à café	1	M	M	M	M	M	
	66	Serviettes de cuisine et nappe de table	1	M	M	M	M	M	
	67	Lave-vaisselle	3			M	M	M	
	68	Bouilloire électrique	1			M	M	M	
	69	Grille-pain	1						
	70	Congélateur (*GG)	2						
	71	Mobilier adapté et d'apparence homogène	4		M	M	M	M	
	72	Cuisine équipée (*GG)	3					M	
73	Impression générale - apparence soignée	1-7	M2	M3	M4	M5	M6		
Espace séjour et salle à manger	74	Table et sièges	1	M	M	M	M	M	
	75	Canapés ou fauteuils (au moins 1 place par personne)	1	M	M	M	M	M	

Domaine	N°	Critère	Points						Points atteints
---------	----	---------	--------	---	---	---	---	---	-----------------

	76	Table basse	1						
	77	Télévision avec télécommande	1	M	M	M	M	M	
	78	Lecteur CD / MP3 ou dockingstation	2				M	M	
	79	Lecteur DVD / Blue ray	2					M	
	80	Radio	1						
	81	Réception satellite / DVBT ou par câble	1	M	M	M	M	M	
	82	Chaise pour enfant (sur demande)	1	M	M	M	M	M	
	83	Cheminée ou poêle de faïence fonctionnels	2						
	84	Mobilier adapté et d'apparence homogène	4		M	M	M	M	
	85	Impression générale - apparence soignée	1-7	M2	M3	M4	M5	M6	
Chambres à coucher	86	Penderie ou armoire de capacité suffisante (*GG)	1	M	M	M	M	M	
	87	5 cintres uniformes par personne	1	M	M	M	M	M	
	88	Un crochet pour vêtements par personne	1	M	M	M	M	M	
	89	Espace pour entreposer les valises	1	M	M	M	M	M	
	90	Tous les lits adultes 1 place de 0,80 m x 1,90 m au moins et lits doubles de 1,60 m x 1,90 m au moins	1	M					
	91	Tous les lits adultes 1 place de 0,90 m x 1,90 m au moins et lits doubles de 1,80 m x 1,90 m au	2		M	M			

Domaine	N°	Critère	Points						Points atteints
---------	----	---------	--------	---	---	---	---	---	-----------------

		moins							
	92	Tous les lits adultes 1 place de 0,90 m x 2.00 m au moins et lits doubles de 1,80 m x 2,00 m au moins	4				M	M	
	93	Tous les lits adultes 1 place de 1,00 m x 2.00 m au moins et lits doubles de 2,00 m x 2,00 m au moins	6						
	94	Matelas, oreillers, couvertures et draps de lits impeccables	1	M	M	M	M	M	
	95	Protège-matelas	1	M	M	M	M	M	
	96	Table de chevet / tablette près de chaque lit	1	M	M	M	M	M	
	97	Changement des draps minimum tous les 7 jours et lors d'un changement de client	1	M	M	M	M	M	
	98	Source d'éclairage accessible à partir d'au moins un lit	1	M	M	M	M	M	
	99	Interdiction de fumer	1	M	M	M	M	M	
	100	Location exclusivement avec literie	1	M	M	M	M	M	
	101	Couverture supplémentaire	1	M	M	M	M	M	
	102	Obscurcissement de la chambre (rideaux p.ex.)	1	M	M	M	M	M	
	103	Obscurcissement total (stores ou volets opaques)	2						
	104	Pas de lits superposés destinés à des adultes	2			M	M	M	
	105	Lampe de chevet	1				M	M	

Domaine	N°	Critère	Points						Points atteints
---------	----	---------	--------	---	---	---	---	---	-----------------

	106	Lit pour bébé sur demande	1	M	M	M	M	M	
	107	Grand miroir	1				M	M	
	108	Mobilier adapté et d'apparence homogène	4		M	M	M	M	
	109	Impression générale - apparence soignée	1-7	M2	M3	M4	M5	M6	
Sanitaires	110	Eau chaude et froide disponible en permanence	1	M	M	M	M	M	
	111	Sanitaires à part et à usage exclusif des locataires	1	M	M	M	M	M	
	112	Eclairage fonctionnel au-dessus du lavabo	1	M	M	M	M	M	
		Baignoire ou douche: s'il y a au moins 2 baignoires /douches, le nombre de personnes maximal est considéré, p. ex: 2 baignoires/douches pour 5 personnes = 1 baignoire/douche pour 3 personnes							
	113	1 baignoire / douche pour 6 personnes	1	M	M	M			
	114	1 baignoire / douche pour 5 personnes	2				M	M	
	115	1 baignoire / douche pour 4 personnes	3						
	116	1 baignoire / douche pour 3 personnes	4						
	117	1 baignoire / douche pour 2 personnes	5						
	WC: si il y a au moins 2 WC, le nombre de personnes maximal est considéré, p. ex: 2 WC pour 5 personnes = 1 WC pour 3 personnes								

Domaine	N°	Critère	Points						Points atteints
---------	----	---------	--------	---	---	---	---	---	-----------------

	118	1 WC pour 5 personnes	1	M	M	M			
	119	1 WC pour 4 personnes	2				M	M	
	120	1 WC pour 3 personnes	3						
	121	1 WC pour 2 personnes	4						
	122	Salle de bain et WC séparé	3						
		Lavabo: si il y a au moins 2 lavabos, le nombre de personnes maximal est considéré. p. ex: 2 lavabos pour 5 personnes = 1 lavabo pour 3 personnes							
	123	1 lavabo pour 5 personnes	1	M	M	M			
	124	1 lavabo pour 4 personnes	2				M	M	
	125	1 lavabo pour 3 personnes	3						
	126	1 lavabo pour 2 personnes	4						
	127	1 lavabo par personne	5						
	128	Miroir avec éclairage fonctionnel au dessus de chaque lavabo	1	M	M	M	M	M	
	129	Tablette ou espace pour articles de toilette près du lavabo	1	M	M	M	M	M	
	130	Prise électrique près du miroir	1	M	M	M	M	M	
	131	Poubelle couverte	1	M	M	M	M	M	

Domaine	N°	Critère	Points						Points atteints
---------	----	---------	--------	---	---	---	---	---	-----------------

	132	Ventilation	1	M	M	M	M	M	
	133	Ventilation naturelle (fenêtre)	2						
	134	Porte-serviette ou crochets	1	M	M	M	M	M	
	136	Installation de douche avec rideau ou paroi	1	M	M	M	M	M	
	137	Douche et baignoire	1						
	138	Rouleau de papier hygiénique et rouleau de réserve	1	M	M	M	M	M	
	139	Sèche-cheveux	1	M	M	M	M	M	
	140	1 serviette + 1 serviette de bain par personne, changement si nécessaire	3				M	M	
	141	Poignée dans baignoire ou douche	1						
	142	Tabouret de salle de bain ou siège approprié	1						
	143	Surface antidérapante dans douche et baignoire	1						
	144	Tapis de bain lavable	1						
	145	Trousse de secours (conforme aux normes DIN)	1						
	146	Equipement et mobilier sanitaire adaptés et d'apparence homogène	2						
	147	Impression générale - apparence soignée	1-7	M2	M3	M4	M5	M6	

Domaine	N°	Critère	Points						Points atteints
---------	----	---------	--------	---	---	---	---	---	-----------------

III. Service									
Information client	148	Matériel d'information sur la région en plusieurs langues	1	M	M	M	M	M	
	149	Accueil personnel par le propriétaire	1	M	M	M	M	M	
	150	Cartes de randonnée sur demande (pédestres, cyclisme, VTT, etc.)	1	M	M	M	M	M	
	151	Agenda événementiel	1	M	M	M	M	M	
	152	Informations sur les transports en commun	1						
	153	Service navette de/vers l'arrêt de bus/train le plus proche (*P)	1						
	154	Brochure d'information de l'établissement d'hébergement (logement, modes d'emploi, numéros de téléphone utiles, etc. - joindre la brochure à la demande de classification.)	2						
	155	Interlocuteur bilingue disponible (allemand ou français, plus une autre langue étrangère)	1			M	M		
	156	Interlocuteur multilingue disponible: 2 des 3 langues suivantes (allemand, français, anglais) plus une autre langue étrangère	2					M	
157	Détenteur du label "Service-Qualitéit Lëtzebuerg"	2							
Animation / offre récréative	158	Espace libre près de l'établissement d'hébergement	1	M	M	M	M	M	
	159	Espace barbecue en plein air, avec équipement	2						

Domaine	N°	Critère	Points						Points atteints
---------	----	---------	--------	---	---	---	---	---	-----------------

	160	Offre d'activités spécifiques, organisées par le propriétaire (p.ex. équitation, randonnée guidée, tour vélo ou VTT guidé, etc.) (*P)	2 points par activité (max. 6 points)						
	161	Place de jeux privative près de l'établissement	3						
	162	Location d'articles de sport (bicyclettes, canoë-kayak) (*P)	2						
	163	Piscine ou étang de baignade	2						
	164	Sauna, whirlpool, solarium, salle de fitness équipée de 3 engins au moins, etc.	2 points par activité (max. 6 points)						
	165	Pataugeoire	1						
	166	Equipement divertissant: tennis de table, babyfoot, billard, basket, football (but), matériel de pêche, etc.	1 point par équipement (max. 4 points)						
	167	Bibliothèque (livres en minimum 2 langues)	1						
	168	Jeux de société (minimum 3 jeux)	1						
Prix forfaitaire	169	Consommation d'énergie (chauffage, eau, électricité) inclus	1	M	M	M	M	M	

Domaine	N°	Critère	Points						Points atteints
---------	----	---------	--------	---	---	---	---	---	-----------------

	170	Nettoyage à la fin du séjour inclus	1	M	M	M	M	M	
	171	Tous les services, produits et offres de cette classification (sauf mention spécifique *P) sont inclus dans le prix forfaitaire et ne peuvent être facturés	1	M	M	M	M	M	
Divers	172	Telefax chez le propriétaire (*P)	1						
	173	Photocopieuse / possibilité de photocopier (*P)	1						
	174	Babysitter sur demande (*P)	1						
	175	Parapluies sur demande	1						
	176	Site Internet avec adresse URL clairement identifiable (p.ex. www.gite-muller.lu) et avec photos réalistes et parlantes de l'établissement	2				M	M	
Alimentation	177	Table d'hôte (*P)	2						
	178	Produits biologiques, de production personnelle ou en provenance directe de producteurs régionaux	2						

Critères spécifiques pour gîtes pour groupe

	180	Eclairage de secours	1	M	M	M	M	M	
	181	Quatre plaques chauffantes et un four	1	M	M	M	M	M	
	182	2 m2 plan de travail	1	M	M	M	M	M	

Domaine	N°	Critère	Points						Points atteints
---------	----	---------	--------	---	---	---	---	---	-----------------

	183	Congélateur	1				M	M	
	184	Cuisine professionnelle	1				M	M	
	185	Penderie ou armoire de capacité suffisante ou vestiaire individuel avec crochets	1	M	M	M	M	M	
	186	Chambre à part pour accompagnateurs	5						
	187	Maximum 12 lits par pièce	1	M	M	M	M	M	
	188	Douches séparées M/F	1	M	M	M	M	M	

Critères spécifiques pour chambres d'hôte

	189	Chambre avec salle de bain et WC intégré	10				M	M	
	190	Petit-déjeuner "sans déchets"	1	M	M	M	M	M	
	191	Une période d'au moins deux heures pour le petit-déjeuner	1	M	M	M	M	M	
	192	Buffet petit-déjeuner	3						
	193	Petit-déjeuner équilibré	2						
	194	Table d'hôte	1				M	M	
	195	Produits biologiques, de production personnelle ou en provenance directe de producteurs régionaux	1						
	196	Nettoyage quotidien de la chambre	1				M	M	

TOTAL de points obtenus:

Nombre minimum de points :

						
Gîte à la ferme	99	141	169	197	239	
Gîte rural	99	141	169	197	239	
Meublé de tourisme	99	141	169	197	239	
Gîte pour groupe	100	142	170	199	241	
Chambre d'hôte	93	132	158	185	224	

Classification obtenue : _____

Calcul de la surface habitable

Surfaces faisant partie de la surface habitable

1. La surface habitable d'une habitation comprend les surfaces des pièces qui appartiennent exclusivement à cette habitation.
2. La surface habitable comprend également les surfaces suivantes :
 - jardins d'hiver, piscines ou autres pièces semblables qui sont fermées de tous les côtés ;
 - balcons, loggias, jardins sur toit et terrasses, s'ils appartiennent exclusivement à l'habitation.
3. Ne font pas partie de la surface habitable les surfaces de pièces accessoires et notamment :
 - caves ;
 - débarras et pièces de stockage en-dehors de l'habitation ;
 - buanderies ;
 - greniers ;
 - pièces de séchage ;
 - pièces de chauffage ;
 - garages.

Détermination de la surface habitable

1. La surface est déterminée sur base des distances libres entre les éléments de la construction; il est mesuré à partir du bord avant du revêtement des éléments de la construction.
Si lesdits éléments de la construction font défaut par endroits, il y a lieu de se baser sur la délimitation de la construction.
2. Pour la détermination de la surface habitable, il y a lieu de considérer notamment les surfaces suivantes :
 - revêtements de portes et fenêtres ainsi que les encadrements des portes et fenêtres ;
 - plinthes ;
 - objets fixés à demeure, p.ex. poêles, radiateurs, climatiseurs, cuisinières, baignoires, douches ;
 - installations libres ;
 - meubles encastrés ;
 - cloisons amovibles non statiques.

3. Pour la détermination de la surface habitable, il ne faut pas considérer les surfaces suivantes :
- cheminées, revêtements en brique, bardages, piliers et colonnes avec une hauteur de plus de 1,5 mètres et une surface au sol de plus de 0,1 m² ;
 - escaliers avec plus de trois marches ainsi que leur palier ;
 - niches de portes ;
 - niches qui ne vont pas jusqu'au sol et niches qui vont jusqu'au sol mais qui ont une profondeur de 13 centimètres ou moins.
4. La surface est à déterminer sur base d'un mesurage dans l'habitation finie ou sur base d'un plan architectural.
- Si la surface est déterminée sur base d'un plan architectural, celui-ci doit permettre de déterminer les distances libres entre les éléments de la construction au sens du paragraphe 1.
- Si la surface a été déterminée sur base d'un plan architectural et que la construction a ensuite été faite différemment, la surface est à déterminer une nouvelle fois sur base d'un mesurage dans l'habitation finie ou sur base d'un plan architectural rectifié.